

travail; le projet de loi C-98, tendant à modifier la Loi concernant l'Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited; et le projet de loi C-101, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

\* \* \*

[Français]

### LA SANCTION ROYALE

**M. le vice-président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général  
Ottawa

le 17 décembre 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 17 décembre 1986, à 16 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Sous-secrétaire Politique et programme,  
Anthony P. Smyth.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

#### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M<sup>me</sup> Carney: Que cette Chambre approuve l'Accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est dans l'intérêt national et dont le texte légal a été déposé à la Chambre des communes le vendredi 11 décembre 1987, ainsi que de l'amendement de M. Langdon (p. 11885).

**M. le vice-président:** Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, il restait 10 minutes dans la période des questions et observations suivant le discours de l'honorable député d'Algoma (M. Foster).

[Traduction]

**M. McDermid :** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député tout à l'heure. Je sais qu'il s'intéresse vivement au sort de l'agriculture canadienne, du consommateur ainsi que du secteur des services, car il a déjà été un docteur réputé dans le domaine de la médecine vétérinaire.

Je voudrais lui citer trois brèves déclarations et lui demander son opinion à ce sujet. La première vient de Jalynn Bennett de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes; voici:

### Le libre-échange

En définitive, l'accord du libre-échange constitue un progrès important pour l'économie canadienne. Le principal avantage, qui revêt une importance énorme pour le secteur des services financiers, réside dans un meilleur accès, garanti, aux marchés de l'autre partie, à long terme. L'industrie canadienne—et ses clients—profiteront pleinement de l'accord.

Pour sa part, Sally Hall, de l'Association des consommateurs du Canada, a déclaré:

Les barrières commerciales sont toujours néfastes aux consommateurs et ce sont surtout les producteurs qui en profitent. Le libre-échange multiplie les choix, favorise la concurrence et donne aux consommateurs un véritable pouvoir sur le marché. L'accord de libre-échange en question sera avantageux sur le plan économique pour le Canada, et il mérite de recevoir l'appui des consommateurs.

On retrouve certaines sociétés minières dans la circonscription du député. George Miller, de l'Association minière du Canada, a affirmé, pour sa part:

L'industrie minière canadienne vit du commerce. L'accord de libre-échange nous permettra d'avoir un accès garanti à notre plus important marché en restreignant les mesures protectionnistes. Nous sommes convaincus que le mécanisme binational de règlement des différends mettra de l'ordre dans le domaine des sanctions commerciales.

Il s'agit là de trois secteurs dont les électeurs du député s'inquiètent vivement. Devant un tel appui enthousiaste, comment le député peut-il s'opposer en toute bonne foi à cet excellent accord de libre-échange conclu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis?

● (1520)

**M. Foster:** Je suis ravi que le secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur (M. McDermid) m'ait posé ces questions. J'ai eu l'occasion d'accompagner le comité des affaires étrangères et du commerce extérieur à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, où l'Association des consommateurs a certes édulcoré et pratiquement désavoué l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis. L'association souhaite certes la libéralisation des échanges avec l'ensemble des pays, car cela avantagera les consommateurs; mais après avoir examiné cet accord et tous les documents connexes publiés depuis, elle a renoncé à toutes fins pratiques à y souscrire.

Je voudrais également savoir pourquoi on a cherché, semble-t-il par le biais de cet accord, à éviter de transformer davantage nos ressources, comme par exemple les minerais. En vertu de l'accord, nous devons renoncer à la politique dont nous sommes dotés il y a bien des années, visant à valoriser davantage notre uranium au Canada. Le gouvernement fédéral a consacré près de 180 millions de dollars à la construction de raffineries à Blind River et à Port Hope. Aujourd'hui, cependant, outre le fait d'accorder un accès illimité à toutes nos ressources énergétiques, notamment le pétrole et le gaz naturel...

**M. McDermid:** C'est faux.

**M. Foster:** ... nous avons renoncé au droit de valoriser nos minerais, tel que l'uranium.

**M. McDermid:** Dites la vérité pour changer.